

Assemblée des parents 04.02.20

Présentation de l'assemblée des parents aux nouveaux venus : qui nous sommes et notre rôle auprès de CE.

1. Compte rendu des dernières activités du CE

Questionnaire rempli par le CE concernant la question de l'évaluation au sein de l'école vaudoise, émanant de la DGEO. Sans parler du contenu des questions nous relevons que nous avons eu une semaine pour en prendre connaissance, que ce questionnaire n'était pas voué à être répondu par tout un chacun mais à consultation pour tous. Une maman fait part du site sur lequel il peut être consulté.

Nous informons d'un second point évoqué au dernier CE : le projet action-innocence qui utilisera le budget alloué par l'AIMLE au CE. Une proposition future pour un spectacle dont le thème est les maths a été faite.

Suite à une question de parent, M. Jung municipal des écoles de Lucens signifie que le budget alloué au CE est de 1000.- par an actuellement.

2. Spectacles et fêtes dans les écoles

Evocation de l'exposition interculturelle proposée l'année précédente à Lucens. L'impression d'une des représentantes est que ces fêtes/spectacles sont en diminution est-ce un sentiment général? De plus l'idée de la représentante est que ces spectacles pourraient faire l'objet d'une récolte d'argent en vue des camps ou sorties pour lesquels on ne peut plus solliciter les parents.

Une maman relève que sur Granges tous les deux ans une fête est organisée par les classes de 2H à 7H dont une part est gérée par les enseignants et une autre par les parents notamment un repas le soir. L'exemple de films d'animation réalisés par les élèves est évoqué également. L'ambiance joviale, chaleureuse et de réunion est citée. L'idée de favoriser ce type de fête est renforcée.

Une maman rappelle la tradition de la fête de l'ascension qui s'est perdue à Lucens du fait que les grands élèves ne souhaitent plus participer et les enseignants n'étant plus natifs de la région n'ont pour la plupart pas eu le souhait de poursuivre cette tradition qui incombe en partie sur leur temps privé. Une représentante nomme l'investissement important des enseignants lors des Brandons de Moudon que ce soit le vendredi soir pour le cortège des flambeaux ou le samedi pour le cortège des enfants. L'exemple de l'investissement des enseignants envers les JOJ est donné également.

Le souvenir du spectacle « le retour du loup » a beaucoup plu et la question de solliciter à nouveau un tel projet se pose à savoir : comment les parents pourraient soutenir tels événements parascolaires ? Certains parents sont prêts

à s'investir mais une représentante relève le nombre peu élevé de parents présents à cette assemblée.

Une représentante évoque le fait qu'auparavant, chaque classe chantait une chanson en fin d'année à Lucens or même cela est tombé. La question de savoir le pourquoi se pose car cela était l'occasion pour les enfants et leurs parents de se retrouver autour de l'Ecole.

Actuellement les soirées multiculturelles de Lucens sont très prisées. Elles ne concernent que Lucens or on peut revenir à la question d'aménager des activités qui concernent les deux établissements afin de permettre aux enfants de créer des contacts favorisant également les interactions entre les élèves lucençais et les moudonnais.

3. Tri des déchets à l'école du Fey Moudon

Un représentant relève qu'il y a peu de tri et souhaiterait qu'une plus grande part de sensibilisation auprès des élèves et des citoyens se fasse. Il observe que nombre de personnes utilisent notamment les poubelles de l'école à titre privé. Des parents relèvent qu'à Lucens, sous le préau, une fois par semaine, les élèves font du ramassage de déchet. M. Jung présent propose de relayer directement la demande puisque le bâtiment du Fey appartient à l'AISMLE.

Un parent relève que les moteurs de voiture qui tournent devant l'école font partie de cette même thématique. Une personne souligne que parfois, sensibiliser les enfants, amène qu'ils en parlent avec leurs parents. La question de savoir si un courrier distribué en début d'année sensibilisant sur le sujet de la sécurité et de l'écologie à l'école pourrait être utile. La proposition est faite qu'un courrier au nom de l'école et de l'assemblée des parents soit établi. Courrier qui pourrait être fait de manière humoristique par un illustrateur (référence est faite à la personne qui a accompagné la fresque sur le thème du harcèlement). La question de savoir si le prochain budget du CE pourrait participer. Pour ce courrier sensibilisant sur la sécurité et l'écologie toujours, une maman suggère un dessin fait par les enfants des écoles.

Des parents évoquent des actions qui sont déjà en cours : il y a la journée de nettoyage de la ville, il y a la journée « à pied à l'école » ou encore la semaine « manger sain ». Une bonne résolution a été prise déjà : l'interdiction de fumer dans la cour de l'école pour les parents qui attendent leur enfant du moins à Lucens.

Un monsieur fait la remarque qu'à Moudon, sous le préau, certains parents fument encore, il n'y a aucune interdiction (panneaux) et il y a même des cendriers qu'il faudrait supprimer. Ce monsieur, s'en insurge pour une question de fumée passive et de modèle donné aux enfants ! De plus, il relève qu'il n'est pas idéal qu'il y ait des règlements différents entre les différents établissements de l'EM, une uniformité dans les règlements serait préférable.

M. Jung précise qu'à Lucens, c'est un conseiller communal qui est intervenu et qui a demandé l'interdiction de fumée sous le préau. C'est par ce biais que le

budget pour l'achat de panneaux a été débloqué. Un papa relève que c'est choquant que la santé de nos enfants soit une question d'argent ! Des panneaux d'interdiction peuvent être imprimés (il se propose même de le faire) sans délai et sans budget ! Un représentant propose que les élèves via les ACM notamment puissent participer à la fabrication de tels panneaux. C'est un devoir citoyen envers nos enfants que de formuler une interdiction. M. Jung nous informe ensuite sur la différence entre les bâtiments qui appartiennent à la commune (anciens) et ceux qui appartiennent à la commune.

Un parent demande s'il n'y pas une loi cantonale concernant la fumée dans l'enceinte scolaire mais ce n'est pas le cas M. Jung s'étant renseigné déjà.

Concernant les établissements appartenant à la commune de Moudon nous en parlerons au CE où M. Stürner sera présent. Il est précisé que c'est un sujet qui a déjà été amené au CE dans les divers mais que nous reprendrons.

Une maman pense que figure l'interdiction de fumer dans la cour dans un des règlements distribués aux parents. Ainsi la pose d'un panneau semble nécessaire puisque le bon sens visiblement ne suffit pas.

Une représentante encourage les parents de Moudon présents à interpeler un conseiller communal et nous signifions que de notre côté, nous le ferons au prochain CE.

Il est relevé encore qu'il faudra préciser une zone fumeur pour la liberté des enseignants fumeurs.

4. 30kmh zone écoles du Fey et Lucens

Relayer ce type de demande à plusieurs niveaux porte ses fruits on peut le voir pour la question du 30kmh dans la rue du Fey qui a été définie par le service des routes.

Un représentant des parents relève que dans la rue du Fey, les 30kmh ne sont pas respectés. La proposition de pierre sur la route n'a pas été acceptée. La direction générale des routes réglemente cela est ce n'est pas possible d'en mettre cela nous a été expliqué lors d'un CE par un représentant communal. La question de savoir si un AFP qui vérifie parfois la circulation et posée ? Un papa peut nous dire qu'il y a parfois une surveillance. Une représentante propose que si des parents observent des véhicules roulant régulièrement trop vite de nous le relayer par mail afin que nous puissions transmettre plus loin également.

Un parent signale qu'à Lucens, la route proche de l'école est vraiment un danger et qu'elle n'est toujours pas limitée. Il est expliqué que la route qui contourne le bâtiment scolaire va être modifiée et il faut attendre cela pour que les panneaux soient posés. Le projet est pour courant 2020.

Une maman suggère la mise en place d'avertisseur de vitesse qui rappelle aux gens la limitation. Il est répondu que cela a déjà été fait à Lucens notamment.

Devant le secondaire à Moudon qu'en est-il ? Un papa relève que sur cette rue beaucoup de gens ne roulent pas à 50 Km/h (limitation actuelle). Ce papa s'est adressé à la gendarmerie qui l'a renvoyé à la commune ce qui est aberrant ! M. regrette que ce ne soit pas une zone 30 Km/h. Nous l'informons qu'avec le réaménagement cela sera traité. M. Stürner l'avait présenté au moment de la mise à l'enquête. Une maman souligne que depuis la mise en place du sens unique aux heures de sorties, la circulation lui semble correcte et calme.

5. Divers/propositions

- Une maman se préoccupe du sport scolaire facultatif à midi à Lucens. L'école ne met plus à disposition de salle pour que les enfants y mangent lors des 20 minutes qu'il reste avant la reprise des cours. Ceci car il n'y a pas d'enseignants pour la surveillance. Les représentants relèvent que c'est un sujet qui a déjà été abordé plusieurs fois et la réponse a été donnée que durant le temps scolaire, les enfants sont sous la responsabilité de l'école, durant le petit temps de transition c'est l'AIMLE qui a la responsabilité. En dehors de ces temps, la responsabilité est aux parents, c'est le cas pour le temps entre l'activité facultative et la reprise des cours. Les enseignants qui accompagnaient les enfants sur ce temps à leur bon vouloir avaient leur responsabilité engagée et ont donc interrompu le système de repas dans une classe. Cette même question de la responsabilité engagée est la raison pour laquelle un courrier a été envoyé aux parents leur demandant de ne pas amener leurs enfants trop tôt devant l'école où il n'y a personne pour les surveiller. La maman qui a soulevé la question, précise qu'il en est de même pour les appuis, son enfant n'aurait pas eu l'accès à l'appui s'il n'avait pas pu rentrer manger à la maison ensuite durant la demi-heure qui suit l'appui !

Une représentante relève que concernant l'appui c'est inadmissible ! La maman précise que peut-être lui aurait-on proposé un autre horaire d'appui si son enfant n'avait pas pu rentrer.

Une représentante relève que nous pouvons le relayer à nouveau au CE puisque c'est un thème qui revient encore. A la question d'un parent qui demande comment cela se passe dans les autres communes ? M. Jung relève que toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens, il donne l'exemple d'Épalinges où s'est un travailleur social qui est engagé. La solution évaluée par M. Jung actuellement est celle d'engager un travailleur social.

Une représentante rappelle l'historique de la mise en place de l'UAPE il y a 12 ans et ajoute que plus il y aura de parents qui en feront la demande plus il y a de chance que cela puisse être entendu. Aux parents qui relèvent que M. Novello a refusé d'aborder la question à la rencontre des parents, M. Jung précise que ce n'est effectivement pas de l'ordre de son domaine de

compétence en tant que directeur. C'est le domaine de compétence de la commune que les parents peuvent interpeler.

- La question du réfectoire et de l'accès au réfectoire est posée. M. Jung répond que les élèves de 9H à 11H sont considérés comme autonomes et n'ont pas besoin de surveillance. Cette maman qui arrive d'un autre pays a été surprise que les enfants puissent sortir de l'école durant le temps scolaire. Mais cette liberté est aussi vue comme un bénéfice par d'autres. Les 7H et 8H y ont accès mais sont une zone grise car devraient bénéficier d'une surveillance qu'ils n'ont pas. La question se pose.
M. Jung explique le système de carte à approvisionner pour le paiement des repas au réfectoire et précise avec humour qu'elle n'est pas utilisable en ville.
- Une maman évoque la question de la logopédie où la liste d'attente est de 6 mois. Une représentante précise que 6 mois est peu en comparaison des autres structures scolaires. Par ailleurs, c'est en partie en raison de la loi suisse qui ne prend pas en charge au niveau des assurances les logopédistes ou psychomotriciennes indépendantes. Ainsi les services PPLS pour Vaud et extra-scolaires pour d'autres cantons gratuits pour les parents, ont des listes d'attente effarantes.
- Une maman pose la question des camps scolaires : sont-ils maintenant au bon vouloir des enseignants ? Oui ils le sont. M. Jung donne des précisions : l'AIMLE donne un certain montant aux deux établissements Moudon et Lucens, un montant est défini pour les 1-6H un autre pour les 7-8H et un 9-11H. Les directeurs reçoivent les propositions de leur enseignants, étudient les propositions et disposent du budget. Certaines communes rurales sont en train de demander qu'il y ait un socle minimal établi par le canton pour éviter certaines inégalités. Un groupe de travail est constitué actuellement pour évaluer cette question de socle commun.
A la demande d'une maman, il est répondu que ce sont les conseils intercommunaux qui sont à interpeller pour demander des augmentations de budget.
La maman qui avait relevé l'inégalité entre certaines classes au sein du même établissement maintient sa position qu'il est injuste que tous les enfants n'aient pas les mêmes offres, certains enfants partent d'autres non.
Un papa dit que le message doit être transmis que tout ne va pas bien, le message des parents est que nous voulons que les camps soient maintenus.
Remerciements aux enseignants qui continuent à les mettre en place et à y participer.
- Points positifs à relever envers l'école:

Souper multiculturel, exposition et organisation autour du JOJ.
La communication de la part de l'école est en train de s'améliorer.
Les journaux sont plus présents aussi pour relater la vie de l'école.
Une maman relève l'efficacité du nouveau protocole de gestion de la violence.

- Pour conclure, rappel est donné que nos assemblées ont lieu en principe deux fois par ans et nous tentons de les faire peu avant le CE pour pouvoir amener les thématiques nécessaires. Cette fois ce sera un peu décalé puisque le prochain CE sera en mai. Rappel est fait également que les CE sont publiques, chacun peut y assister en auditeur uniquement.
- Nous rappelons pour terminer notre adresse mail pour tout autre sujet qu'un parent souhaiterait que nous soulevions. Notre adresse figure sur l'invitation qu'ils ont reçu de notre séance de ce soir.